



RÉGION ACADÉMIQUE
PAYS DE LA LOIRE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION



EXAMEN DE CERTIFICATION COMPLÉMENTAIRE POUR ENSEIGNER LA DNL EN LANGUES VIVANTES ÉTRANGÈRES

Rapport du jury 2017 Académie de NANTES

1. Cadre réglementaire

L'examen visant l'attribution d'une certification complémentaire DNL est défini au plan national par l'arrêté du 23 décembre 2003 (BO N°7 du 12 février 2004) qui en fixe les conditions, et par la note de service du 19 octobre 2004 (BO du 28 octobre 2004) qui en détermine les modalités d'organisation.

Une circulaire académique précise le calendrier de mise en œuvre locale de l'examen et de la certification complémentaire.

La certification complémentaire s'adresse à des enseignant.e.s du second degré, titulaires ou stagiaires, qui souhaitent faire valider leur aptitude à enseigner leur discipline en langue étrangère. Les enseignant.e.s stagiaires sont en droit de se présenter à la certification complémentaire. Elles/Ils jouiront du bénéfice de leur réussite à l'examen dès leur titularisation.

Références de textes relatifs à la certification complémentaire :

- Arrêté du 13 novembre 2003 publié au BO n°7 du décembre 12 février 2004, consultable sur <http://www.education.gouv.fr/bo/2004/7/MENP0302665A.htm>
- Note de service du 19 octobre 2004 publié au BO n°39 du 28 octobre 2004, consultable sur www.education.gouv.fr/bo/2004/39/MENP0402363N.htm

Ce sont donc à la fois des connaissances réglementaires et des compétences linguistiques, interculturelles, pédagogiques et transdisciplinaires qui sont attendues des candidat.e.s.

L'épreuve, qui se déroule au cours du second trimestre de l'année scolaire, consiste, conformément aux textes officiels, en un entretien avec un jury. Pour chacune des disciplines non linguistiques, ce jury est composé de deux membres dont au moins un.e inspecteur.rice : un.e spécialiste de la langue concernée et un.e spécialiste de la discipline enseignée par le candidat.

L'épreuve, en deux temps, se déroule entièrement ou partiellement en langue étrangère. Elle est d'une durée maximum de trente minutes.

La première partie, d'une durée maximum de dix minutes, débute par un exposé dans lequel le/la candidat.e doit faire état de sa formation, de son expérience, de sa motivation et de l'avancée de sa réflexion sur la spécificité de l'enseignement de la DNL.

La suite de l'épreuve est un entretien avec les membres du jury qui interrogent le/la candidat.e sur des points qu'il.elle a abordés dans son exposé ou dans son dossier, et pour lesquels ils

souhaitent un développement, ou encore sur des questions en lien avec l'enseignement de la DNL ou l'épreuve du baccalauréat.

2. Attentes du jury :

- a) Un niveau B2 minimum en langues vivantes étrangères :
Le niveau B2 en langue, correspondant à « l'utilisateur indépendant », est défini ainsi par le Cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL) :

Peut comprendre le contenu essentiel de sujets concrets ou abstraits dans un texte complexe, y compris dans une discussion technique de sa spécialité. Peut communiquer avec un degré de spontanéité et d'aisance tel qu'une conversation avec un.e locuteur.rice natif.ve comportant de tension ni pour l'un ni pour l'autre. Peut s'exprimer de façon claire et détaillée sur une grande gamme de sujets, émettre un avis sur un sujet d'actualité et exposer les avantages et les inconvénients de différentes possibilités.

Même si l'accent français est perceptible, les candidat.e.s sont en mesure de montrer que la langue anglaise est une langue accentuelle avec des schémas d'intonation spécifiques.

- b) Une bonne connaissance du cadre institutionnel des sections européennes et orientales (SELO).
c) Un projet d'enseignement réfléchi qui tient compte du travail avec le/la professeur.e de langue et d'une ouverture européenne et/ou internationale.

NOTE :

Un niveau insuffisant dans l'une de ces trois parties ne permet pas d'obtenir la certification

3. Bilan statistique de la session 2017

INSCRIPTIONS	
Candidat.e.s ayant confirmé (rapport envoyé)	117
Candidat.e.s des établissements publics	85
Candidat.e.s des établissements privés sous contrat	32
PRESENCE	
Candidat.e.s présent.e.s	105
REPARTITION DES CANDIDATURES PAR LVE POUR LES PERSONNES CONVOQUEES ET PRESENTES	
ALLEMAND	9
ANGLAIS :	84
ARABE	1
ESPAGNOL :	10
ITALIEN :	1
CANDIDAT.E.S ADMIS.E.S	
ALLEMAND	7
ANGLAIS	54
ARABE	0
ESPAGNOL	8
ITALIEN	1
MOYENNE ENSEIGNEMENT GENERAL	
ANGLAIS	10,6

ESPAGNOL	13,42	
ALLEMAND	15,33	
MOYENNE ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL		
ANGLAIS	12	
ESPAGNOL	12,33	
ALLEMAND	13,50	
STATUT DES CANDIDAT.E.S ADMIS.E.S		
AGREGE	6	
CERTIFIE	33	
PLP	18	
STAGIAIRE	13	
CANDIDAT.E.S PAR DISCIPLINE		
	Inscrit.e.s	Admis.e.s
HISTOIRE-GEOGRAPHIE	15	10
MATHEMATIQUES	20	11
MATHEMATIQUES SCIENCES PHYSIQUES ET CHIMIE	8	5
SCIENCE ET VIE DE LA TERRE	11	8
PHYSIQUE-CHIMIE	2	0
EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE	9	6
ECONOMIE-GESTION	32	22
SCIENCES ECONOMIQUES ET SOCIALES	1	1
EDUCATION MUSICALE	1	0
PHILOSOPHIE	1	0
HÔTELLERIE	8	3
SCIENCES INDUSTRIELLES DE L'INGENIEUR	4	3
ESTHETIQUE COSMETIQUE	1	1
GENIE MECANIQUE	2	0
LETTRES HISTOIRE-GEOGRAPHIE	1	0
CONDUCTEUR ROUTIER	1	0

4. Remarques

Tout d'abord, le jury tient à témoigner de la grande motivation de la majorité des candidat.e.s, et de leur investissement dans la préparation de l'épreuve ainsi que dans leur prestation orale.

105 candidat.e.s se sont présenté.e.s à la session 2017 de la certification complémentaire, issu.e.s de 16 disciplines d'enseignement général, technologique ou professionnel ; 70 ont été reçu.e.s. Pour 2017, le nombre de candidat.e.s inscrit.e.s est en légère baisse en anglais et en espagnol tandis que le nombre de candidat.e.s a augmenté en allemand.

Le jury note une grande hétérogénéité dans la préparation des candidat.e.s et dans la qualité de leur dossier. Le jury apprécie les candidats qui ont rédigé une partie, voire la totalité de leur dossier en anglais.

Les candidat.e.s admis.e.s ont tous.tes fait preuve d'une maîtrise de la langue étrangère se situant au moins au niveau B2 du Cadre européen commun de référence pour les langues dans les domaines de la compréhension, de l'expression orale en continu et de l'expression orale en interaction. Elles/ ils disposaient par ailleurs de solides

connaissances lexicales dans leur discipline. Il est à noter que les meilleurs niveaux de langue sont ceux des personnes ayant travaillé ou effectué un séjour dans un pays où la langue est parlée.

Les candidat.e.s ont, en grande majorité, une connaissance satisfaisante du cursus, des horaires et des modalités de l'attribution de la mention européenne pour le baccalauréat. Certain.e.s candidat.e.s n'ont en revanche qu'une connaissance très limitée du cadre institutionnel, et ce parfois malgré un solide niveau de compétence linguistique. Le jury rappelle que cette connaissance fait partie des critères d'évaluation et est indispensable à l'obtention de la certification complémentaire.

En ce qui concerne la démarche pédagogique à adopter le jury a particulièrement apprécié les candidat.e.s qui ont su dépasser des idées générales sur l'enseignement de la DNL pour donner des exemples concrets de projets qu'elles/ ils pourraient mettre en œuvre dans leur classe. Si les candidat.e.s ont souvent conscience de l'intérêt culturel que leur DNL apporte, elles/ ils ne sont pas toujours capables de l'expliquer de manière convaincante. Cette dimension culturelle ne peut pas être oubliée et participe à une approche spécifique de la discipline enseignée. L'objectif de l'enseignement en DNL ne se limite ni à la seule transposition d'un cours en langue cible ni à la seule connaissance linguistique du lexique spécifique à la discipline enseignée. Enfin la collaboration avec les collègues de langue est incontournable. Le jury apprécie les candidat.e.s qui ont inscrit leur démarche individuelle d'obtention de la certification complémentaire dans un projet collectif et qui ont concrètement travaillé avec un.e professeur.e de langue de l'établissement.

5. Conseils aux candidats dans leur préparation

La préparation des candidat.e.s est indispensable afin de se présenter dans les conditions les meilleures à l'examen.

Les candidat.e.s doivent proposer un exposé convaincant. Il s'agit d'une épreuve de communication et le jury attend des candidat.e.s qu'elles/ils regardent leur auditoire, s'aident de leurs notes mais ne les lisent pas. Si certain.e.s candidat.e.s ont bien préparé leur intervention, elles/ ils ont lu une présentation écrite, ce qui nuit à la qualité de communication et ne permet pas d'évaluer leur capacité à communiquer spontanément.

Les établissements constituent les premiers lieux d'autoformation. Le jury encourage les candidat.e.s à aller observer des cours de DNL et des séances de langues vivantes, tant pour y observer les pratiques professionnelles de professeur.e.s de langues (comment bâtir une séquence en langues / comment créer des situations d'apprentissage / comment mettre les élèves en situation de communication/ etc.) que pour y acquérir des connaissances linguistiques. L'observation de séances de co-enseignement pourra également être bénéfique.

Le contact avec les assistant.e.s de langue et l'implication dans des dispositifs mis en place dans les établissements favorisant l'exposition aux langues étrangères (journée des langues, semaine internationale etc.) peuvent permettre aux professeur.e.s candidat.e.s de renforcer leur maîtrise de la langue.

La consultation régulière de sites spécialisés afin de conforter et de consolider en langue cible le champ disciplinaire avec ses spécificités lexicales et syntaxiques semble incontournable.

Le site du CRDP de Montpellier met en ligne une banque de séquences didactiques dont certaines sont des exemples de l'enseignement d'une matière par l'intégration d'une langue étrangère (EMILE). Par exemple, la séquence « Enseigner les mathématiques en anglais au lycée » permet de visionner les différentes étapes du cours, puis de consulter les commentaires et analyses des IA-IPR (<http://www.crdp-montpellier.fr/bsd/>).

En ce qui concerne l'enseignement en DNL et les projets de section européenne, le jury conseille vivement aux candidat.e.s d'explorer le site Emilangues (<http://www.emilangues.education.fr/>) où elles/ ils trouveront de nombreux liens permettant d'orienter leurs recherches et d'approfondir leur connaissance des SELO, notamment le document « Quelles compétences développer dans la formation des enseignant.e.s de SELO ? ».

Un abonnement à la lettre d'information d'*Emilangues*, s'avèrera certainement utile. Le site <http://www.mysti2d.net/> à destination des professeur.e.s intervenant en co-enseignement en série technologique offre des conseils méthodologiques, des ressources en ligne et une lettre de diffusion.

Le jury encourage également les candidat.e.s à lire différents rapports de l'inspection générale sur l'enseignement d'une matière par l'intégration d'une langue étrangère, notamment « L'enseignement des sciences physiques et chimiques dans les sections européennes et de langues orientales » (Philippe Bassinet et Gilbert Pietryk – novembre 2007) et également « Les sciences de la vie et de la Terre, une discipline enseignée en langue étrangère » (Brigitte Hazard, novembre 2010). Enfin, différents numéros de l'Association des Professeurs de Langues Vivantes (APLV) sont consacrés aux DNL : « Disciplines linguistiques et 'non-linguistiques' : l'entente cordiale ? » (n°3/2009) et « Enseignants de DNL et de LV : à armes égales ? » (n°4/2009). De plus amples informations sont disponibles sur le site : <http://www.aplv-languesmodernes.org>.

Pour développer leurs connaissances relatives à l'ouverture sur l'international, le jury conseille aux professeur.e.s candidat.e.s de consulter la circulaire n° 2011-117 du 3 août 2011 publiée au BO n°30 du 25 août 2011 qui rappelle le cadre des partenariats scolaires, les différents types de mobilité et leurs procédures de mise en œuvre, l'organisation pédagogique des déplacements, la procédure d'information des autorités académiques, un récapitulatif des cadres des partenariats, des formulaires type, etc... Le jury recommande enfin aux candidat.e.s de s'associer en établissement avec les collègues impliqué.e.s dans des partenariats européens ou internationaux, virtuels ou réels.

En conclusion, le jury rappelle ce qui lui semble déterminant dans l'obtention de la certification complémentaire DNL :

- La prise en compte de la pluri-culturalité : savoir expliquer les différences de concepts, connaître les différences d'approche de l'enseignement de la discipline, et identifier les différences sociétales.....
- La connaissance du cadre institutionnel des SELO.

- La connaissance des spécificités de la pédagogie de la discipline enseignée en langue vivante étrangère (l'attitude face à la langue, les critères d'évaluation, les difficultés particulières).
- L'aptitude à utiliser la langue étrangère comme outil de communication (la maîtrise de la langue de la classe, la maîtrise du vocabulaire lié à la discipline enseignée).

Rapport des IA IPR et IEN ET EG (LV et disciplines non linguistiques engagées)